
CHRONIQUE DE MORT ANNONCÉE D'UNE CONVENTION COLLECTIVE

1. Prévoyance :

La **CFTC** et l'ensemble des organisations syndicales et patronales valident le protocole technique et financier du régime de Prévoyance mutualisé de la CCN 66.

2. Complémentaire santé :

La CNPTP propose l'envoi d'un courrier ferme aux assureurs recommandés à propos des frais de gestion qu'ils comptent déduire du fonds de solidarité. Ce document est également validé par la CNPN qui se questionne et demande à la CNPTP de rédiger également un document à l'intention des assureurs à propos du fonds de solidarité au niveau de la Prévoyance.

3. Autres points mis à l'ordre du jour :

S'agissant des autres points, la nouvelle fédération employeur nous annonce, **officiellement cette fois et c'est une première**, qu'ils ouvriront des négociations début 2017 dans le cadre de la BASS (Branche Associative Sanitaire, Sociale et Médico-Sociale) afin de créer un nouvel environnement conventionnel.

Questionnée sur les composantes d'une telle entité, les réponses sont plus vagues mais il semble à ce jour que la FEHAP n'en fasse pas partie mais que la Croix-Rouge y soit...

Nous prendrons pour notre part nos responsabilités et la **CFTC** fera preuve de la plus grande vigilance dans le cadre de l'ouverture de ces négociations.

La fédération employeur s'engage d'ici la fin novembre à nous fournir des compléments d'informations sur ce chantier.

Quant au dernier point mis à l'ordre du jour par une autre organisation : « l'exercice du droit syndical », les employeurs proposent de l'étudier dans le cadre de ce nouvel environnement à venir.

Prochaines CNPN :

- Le 23 novembre 2016
- Le 13 janvier 2017
- Le 7 mars 2017

Les négociateurs CFTC